

311  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. MORELLET, relative à la date des élections du renouvellement triennal du Sénat et à la fixation de la durée du mandat sénatorial. (N<sup>os</sup> 12 et 40, année 1900.)

(Nommée le 13 mars 1900.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MORELLET. *Secrétaire*  
2<sup>e</sup> — BADUEL.  
3<sup>e</sup> — GOMOT.  
4<sup>e</sup> — TRARIEUX.  
5<sup>e</sup> — LÉOPOLD THÉZARD.  
6<sup>e</sup> — JOSEPH FABRE.  
7<sup>e</sup> — WALLON. *Président*  
8<sup>e</sup> — LÉONCE DE SAL.  
9<sup>e</sup> — THOREL.



1

Le 19 Mars 1900 la commission  
s'est réunie au local du 2<sup>ème</sup> bureau  
à 2<sup>h</sup><sup>1</sup>/<sub>2</sub> de l'après-midi.

M. Wallon est élu président, M.  
Morellet est élu secrétaire.

Le président donne successivement  
la parole aux membres présents  
pour faire connaître les mandats qu'ils  
ont reçus de leurs bureaux.

M. Morellet a été élu par le  
premier bureau comme favorable.

M. Gourot, représentant du 3<sup>ème</sup> bureau  
a été également élu comme favorable à  
la proposition.

M. Griseis, collègue du 4<sup>ème</sup> bureau  
s'a été élu comme favorable, en premier lieu, sauf  
à examiner le fond avec attention et  
à introduire s'il y a lieu des amendements.

M. Thézard, élu du 5<sup>ème</sup> bureau  
a été nommé comme défavorable.

M. Joseph Fabre, retenu à la  
commission relative à sa proposition  
sur la presse, fait connaître par lettre  
qu'il a été élu par le 6<sup>ème</sup> bureau  
comme favorable à la proposition.

M. Wallon, représentant le 7<sup>ème</sup> bureau,  
a été élu après avoir dit <sup>à ce bureau</sup> qu'il acceptait  
le principe de la proposition en ce sens  
que la date de l'élection doit avoir  
lieu, ~~suivant~~ lui, comme à demander  
la proposition, avant l'ouverture de  
la session ordinaire. mais il croit la  
proposition de loi inutile, en conséquence

2  
suffisant à assurer la solution  
du problème que la proposition eût  
résolu.

M. Leduc de Sol, commissaire  
du 8<sup>e</sup> bureau, fait connaître par  
lettre qu'il ne peut se rendre  
à la commission. Il a été élu com-  
missaire au principe de la propo-  
sition, sans s'étudier s'il ne  
consentirait pas d'adopter une autre  
date des élections générales que  
celle proposée par M. Morellet.

M. Thorel, commissaire du 9<sup>e</sup>  
bureau, a été élu dans des conditions  
semblables à celles où a été nommé  
M. de Sol.

M. Baduel n'a pas pu se  
présenter à la réunion de la  
commission.

M. Morellet est nommé  
rapporteur.

La séance est levée à 3 heures.  
Le Président de section  
J. Gallot  
Le secrétaire  
L. Morellet

Le 31 Mars 1900 la commission  
s'est réunie au local du 3<sup>e</sup> bureau.  
Elle a décidé d'entendre M. le  
Ministre de l'Intérieur président du  
Conseil, avant de poursuivre  
ses travaux et a pour président  
M. Wallon, de vouloir bien lui

écrite pour lui demander quel  
jour et à quelle heure il  
lui conviendrait de se présenter  
devant la commission

M. le Président de la  
Commission renvoyés - celle  
-ci pour la date qui indiquera  
le Ministère,

le Président

le Secrétaire

J. Kallós

H. Morille